

Madame Micheline SERGENT rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de la loi relative à la refondation de l'école, une nouvelle organisation du temps scolaire doit être mise en place. Elle consiste d'une part à réduire le temps d'enseignement quotidien avec le rajout d'une demi-journée supplémentaire, et d'autre part, de proposer aux enfants 3 h de temps péri-éducatif à répartir sur la semaine. Pour mener à bien ces réflexions un comité de pilotage a été constitué au sein de la Communautés de Communes « Orée de Bercé Belinois » et dans chaque commune.

Le comité de pilotage de la commune est constitué : des enseignants de l'école élémentaire et de l'école maternelle « Les Capucines », des parents d'élèves, du CIAS, et des élus de la commission scolaire.

Lors de la première réunion du comité de pilotage du 10 octobre 2013, Monsieur KIEFFER du CIAS a présenté différentes hypothèses d'organisation du temps scolaire. Après discussion, les membres de ce comité de pilotage ont décidé de retenir l'organisation suivante :

Pour l'école élémentaire

Lundi - mardi – jeudi – vendredi :

7 h 30 à 8 h 45 : APS
 8 h 45 à 11 h 45 : Enseignement
 11 h 45 à 13 h 30 : Pause méridienne
 13 h 30 à 15 h 45 : Enseignement
 15 h 45 à 16 h 30 : Temps éducatif
 16 h 30 à 18 h 30 : APS

Mercredi :

7 h 30 à 8 h 45 : APS
 8 h 45 à 11 h 45 : Enseignement
 11 h 45 à 13 h 30 : Pause méridienne
 13 h 30 à 18 h 30 : ALSH du mercredi

Pour l'école maternelle « Les Capucines »

Lundi - mardi – jeudi – vendredi :

7 h 30 à 9 h : APS
 9 h à 12 h : Enseignement
 12 h à 13 h 45 : Pause méridienne
 13 h 45 à 16 h : Enseignement
 16 h à 16 h 45 : Temps éducatif
 16 h 45 à 18 h 30 : APS

Mercredi :

7 h 30 à 9 h : APS
 9 h à 12 h : Enseignement
 12 h à 13 h 45 : Pause méridienne
 13 h 45 à 18 h 30 : ALSH du mercredi

Madame Micheline SERGENT précise que les conseils d'école se sont déjà réunis et ont validé cette hypothèse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

✓ accepte l'organisation du temps scolaire comme présentée ci-dessus

Pour : 8

Contre : 1

Bernard RIFFAUD

Abstention : 9

Michel FRESLON
 Claudy LAGACHE
 Michel ROBIN
 Isabelle CHABOTY
 Patrick VAIDIS
 Christian HAMELIN
 Jocelyne TOUCHARD
 Nicole HARAN
 Annie ANDRE

Vu les dispositions de la loi 89-462 du 6 juillet 1989 modifié,

Vu les dispositions de l'article 17d,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les loyers des logements locatifs sont révisables chaque année au 1^{er} janvier. L'indice de référence de l'INSEE à appliquer est le 3^{ème} trimestre de l'année précédente.

Monsieur le Maire propose de fixer les nouveaux loyers pour l'année 2014.

	2013	2014
70 bis boulevard des Avocats	518.26 €	522.92 €
70 ter boulevard des Avocats	534.44 €	539.24 €
Logements rue Boutillier		
- Studio	155.46 €	156.86 €
- T2	210.52 €	212.41 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

✓ décide de fixer les loyers des logements locatifs pour 2014 comme indiqués ci-dessus.

Pour : 13

*Contre : 1
Bernard RIFFAUD*

*Abstention : 4
Michel ROBIN
Isabelle CHABOTY
Marie-Laure COTTEAU
Annie ANDRE*

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable pour l'exercice 2012 remis par le SIDERM (Syndicat mixte pour l'alimentation en eau potable de la Région Mancelle).

Après avoir pris connaissance dudit rapport et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

✓ prend note du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Aménagement de la signalisation de stationnement

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les commerçants se plaignent du stationnement abusif des véhicules sur les parkings publics. Ces véhicules empêchent le

stationnement de leur clientèle. Monsieur le Maire rappelle qu'à une époque la municipalité avait souhaité mettre en place un emplacement règlementé à 15 minutes. Cette disposition n'étant pas légale sans l'implantation d'un dispositif de contrôle, nous avons été obligés de retirer les panneaux de réglementation de durée. Pour satisfaire les commerçants, il n'existe pas plusieurs solutions, il faudrait créer une zone bleue et uniformiser les autres stationnements situés à proximité de la boulangerie du bas ainsi que sur les places situées face au buraliste. Monsieur le Maire précise que même s'il demande au policier municipal de contrôler les stationnements sans verbaliser, les gendarmes pourraient eux être à même de le faire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal propose de matérialiser les emplacements « réservé aux commerces ». Monsieur le Maire vérifiera si cette solution peut être appliquée.

Manifestation à la mémoire de Marcel Paul

La présence de la municipalité de Moncé en Belin à la mémoire de Marcel Paul lors de la manifestation de mardi dernier a été fort appréciée par le Maire du Mans, la Secrétaire Générale de la Préfecture et tous les sympathisants de Marcel Paul. Cette initiative est à conserver pour les années futures. Une gerbe a été déposée ce jour-là en présence de nombreux enfants de l'école voisine.

Gouter des anciens

Le prochain goûter des anciens aura lieu le samedi 7 décembre 2013

Opération « Oranges »

Des oranges sont en vente au profit de l'IMC à raison de 2 € les 3 oranges.

Voirie – Impasse de Pince Alouette

L'impasse de Pince Alouette est en mauvais état (trous, eau stagnante)

Route des Bois

Monsieur Bernard RIFFAUD précise que les trous situés route des Bois sont toujours là et demande si une date est prévue par les lotisseurs du Petit Aulnay I et II pour rénover la chaussée.

Stade

Monsieur Bernard RIFFAUD souhaite savoir si une nouvelle date est proposée pour l'inauguration des locaux du stade.

Coulée Verte

Monsieur Bernard RIFFAUD regrette la décision prise en bureau municipal sur le report du dossier de consultation de la Coulée Verte.